

## RIPTIF DE PROJET



### Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) / Fonds pour la consolidation de la paix (le Fonds)

#### DESCRIPTIF DE PROJET IRF

<p><b>Intitulé du projet :</b> Programme d'amélioration de l'accès des femmes victimes de violences sexuelles et basées sur le genre à la justice et la sécurité dans le processus de consolidation de la paix au Mali</p>	<p><b>Entité(s) bénéficiaire(s) de l'ONU</b> ONUFEMMES, UNFPA MINUSMA</p>
<p><b>Personne à contacter concernant le projet :</b></p> <p><b>MINUSMA</b> REPRESENTANT SPECIAL par intérim M. David Gressly Tel : 00(223)20 22 15 76 Email : gressly@un.org</p> <p><b>ONUFEMMES</b> Directeur Pays M. Maxime Houinato Tel: (+223) 20 22 21 31 Email: maxime.houinato@unwomen.org</p> <p><b>UNFPA</b> M. Makane Kane Tel: (+223) 44 97 62 00 Email: kane@unfpa.org</p>	<p><b>Partenaire(s) d'exécution – nom et type de partenaire (gouvernement, organisation de la société civile, etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de la Femme, l'Enfant, et la Famille</li> <li>- Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux</li> <li>- Ministère de la Défense</li> <li>- Ministère de la Communication</li> <li>- Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Intérieure</li> <li>- Ministre de la Réconciliation Nationale</li> <li>- Société Civile GREFFA, AJM, WILDAF, SINISANUMAN, IMC, CAFO, REPSFECO, REFAMP, APDF, URTEL</li> </ul>
<p><b>Site du projet:</b> Tombouctou, Gao</p>	
<p><b>Descriptif du projet :</b> L'objectif général est de renforcer la réponse judiciaire en matière de violences sexuelles et basées sur le genre (VBG) liées au conflit, d'améliorer l'accès des victimes aux services pour une meilleure protection de leurs droits et l'amélioration de la cohésion sociale. Le projet vise à influencer la mise en œuvre des normes et standards sur les femmes, la paix et la sécurité dans le processus de consolidation de la paix en cours au Mali, notamment des mécanismes de justice transitionnelle et le processus de réforme du secteur de sécurité</p>	<p><b>Fonds pour la consolidation de la paix :</b> <b>\$998,310</b> <b>Apport gouvernemental : 0</b> <b>Autre : 0</b> <b>Coût total du projet: \$998,310</b> <b>Date de démarrage:</b> 01 janvier 2015 <b>Date d'achèvement:</b> 30 Juin 2016 <b>Durée totale (en mois) :</b> 18 mois</p>
<p><b>« Score » sur l'égalité entre les sexes (« Gender Marker ») : 3</b></p>	
<p><b>Résultats du projet :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>(1) Le système judiciaire est renforcé pour une lutte efficace contre les violences basées sur le genre liées au conflit et l'accès des victimes à la justice.</li> <li>(2) Les victimes de violences bénéficient d'une assistance holistique et d'un soutien communautaire pour un meilleur accès à la justice et la sécurité</li> <li>(3) Les normes et standards en matière de paix et sécurité sont mis en œuvre dans le processus de paix au Mali pour une meilleure protection des droits des femmes et des victimes de violences liées au conflit et une meilleure cohésion sociale</li> </ol>	
<p><b>Domaine de résultat du Fonds:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Priorité 2 : Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends: (2.1) Réconciliation nationale</li> </ul>	

(Pour les projets financés par l'IRF)

Entité(s) bénéficiaire(s) de l'ONU

Nom du Représentant. M. Maxime Houinato  
Signature  
Nom de l'Agence : ONU FEMMES  
Date et cachet

**BAMA KO  
REPRESENTATION  
TEL: +223 20 22 21 24**

Nom du Représentant M. Makane Kane  
Signature  
Nom de l'Agence : Fonds des Nations unies pour la  
population FNUAP  
Date et cachet



9/12/14

Représentant des autorités nationales  
Ministère de la Femme, l'Enfant et la Famille  
Madame Sangaré Oumou Bah

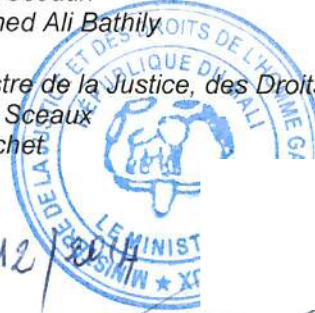
Signature  
Titre : Ministre de la Femme, l'Enfant et la Famille  
Date et cachet

15/12/2014

*Signature*



Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme,  
Garde des Sceaux  
M. Mohamed Ali Bathily  
Signature  
Titre: Ministre de la Justice, des Droits de l'Homme,  
Garde des Sceaux  
Date et cachet



10 16/12/2014

Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)

Oscar Fernandez-Taranco  
Sous-Secrétaire général à l'appui à la consolidation  
de la paix

Signature  
Date et cachet

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA)

David Gressly  
Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies par intérim

Signature  
Date et cachet



17/12/14

## **I. Contexte relatif à la consolidation de la paix et justification du financement par le Fonds**

### **a) Contexte relatif à la consolidation de la paix :**

Le conflit armé dans les régions de Gao, Tombouctou et Kidal déclenché en janvier 2012 par l'occupation du nord Mali par des groupes armés (MNLA, AQMI, MUJAO), suivi d'une crise politique, institutionnelle et sécuritaire, a profondément déstabilisé le pays. Cette crise a mis en lumière la fragilité de l'Etat, les défis auquel il fait face à maintenir l'intégrité territoriale ainsi que les faiblesses des institutions publiques et de l'état de droit, ce qui a favorisé la corruption et l'instauration d'une culture d'impunité. En outre, la quasi-absence de l'État au Nord du pays a facilité les activités des groupes armés affiliés aux réseaux terroristes mondiaux, impliqués dans les trafics illicites et des activités criminelles au Nord, ce qui alimente l'insécurité. Ces réseaux ont été renforcés par le retour massif de combattants Touaregs venus de Libye, la difficulté pour l'Etat malien de maintenir la sécurité dans la région, envenimant ainsi les conflits internes de leadership déjà existant entre communautés et ceux, plus violents, entre les groupes armés.

Cette situation a également engendré une crise humanitaire (près de 480 000 personnes déplacées dont 292 000 internes et 177 000 réfugiés dans les pays voisins, en majorité les femmes et les enfants), et affaibli les capacités de réponse de l'Etat dans lesdites régions. L'occupation des régions du Nord s'est traduite par le remplacement des structures étatiques par les djihadistes appliquant la charia dans les dites régions et bafouant les droits des populations, imposant aux populations civiles des règles de vie marquées par des exactions et atteintes graves aux droits de l'homme et du droit international humanitaire. Plus particulièrement, comme le démontrent les rapports de l'Expert Indépendant sur les droits humains au Mali et de la représentante spéciale du Secrétaire General sur les violences sexuelles en temps de conflit<sup>1</sup>, depuis l'occupation du nord du Mali en janvier 2012, les groupes armés ont commis des violences sexuelles, comprenant le viol, parfois collectif, l'esclavage sexuel et le mariage forcé. Ces actes liés aux conflits reflètent des problèmes plus structurels dans la société malienne, notamment une condition de la femme discriminante.

Le sous-groupe de travail sur les violences basées sur le genre (VBG) mis en place par les Nations unies au lendemain de la crise de 2012 a révélé qu'entre janvier 2012 et décembre 2013, plus de 6227 femmes et filles ont été victimes des violences diverses liées au conflit dont 622 cas de violences sexuelles. Les régions de Gao et de Tombouctou se distinguent très nettement dans les VBG et totalisent 627 victimes des VBG qui ont eu recours aux services de prise en charge, dont 169 cas de viols, dont 87 cas à Tombouctou et 82 à Gao<sup>2</sup>. S'agissant des violences sexuelles en 2012, Tombouctou a enregistré 23 cas de viols ayant reçu une prise en charge et 64 cas, en 2013. Les services de prise en charge de la commune de Gao ont reçu respectivement 51 et 31 cas de viols en 2012, et en 2013. Durant la même période, le sous cluster VBG a enregistré à Tombouctou en 2012 et 2013, 135 cas de mariages forcés ayant concerné surtout des enfants (-18 ans) et 51 cas. Dans la même lignée, une étude menée par OXFAM UK en mars 2014 dans la région de Gao démontre que selon les populations, le viol est la première de leurs préoccupations, suivi de la prostitution forcée et du mariage précoce.

Il est toutefois important de souligner que ces chiffres sont largement en deçà de la réalité, car ne concernant que l'offre de services, qui, sont notoirement insuffisants et situés principalement dans les cités urbaines. En outre, il s'est avéré difficile de déterminer avec précision l'ampleur des violences sexuelles commises au nord du Mali durant le conflit puisque les critères appliqués pour les enregistrer ne sont pas standardisés. En outre par peur de stigmatisation, nombreux sont les victimes qui ne reportent pas leurs cas.

Plusieurs formes de violences sexuelles liées au conflit ont continué à être signalées durant 2013, y compris des enlèvements pour viols collectifs, de l'exploitation et l'esclavage sexuels et la

<sup>1</sup> Rapport de l'Expert Indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali (A/HRC/25/72), Janvier 2014; Violences sexuelles liées aux conflits. Rapport du Secrétaire General (S/2014/181), Mars 2014

<sup>2</sup> Pour Tombouctou il s'agit de 23 cas en 2012 et 64 cas en 2013, pour Gao il s'agit de 51 cas en 2012 et 31 cas en 2013

prostitution forcée dans les régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal.<sup>3</sup> Ces actes auraient été perpétrés par des groupes armés étatiques et non étatiques, notamment lors de perquisitions domiciliaires, aux postes de contrôle et dans les lieux de détention. La plupart des victimes étaient des femmes et des filles issues de milieu socioéconomiques défavorisés et en situation de déplacement. Sur le nombre total de viols signalés en 2013, 25 % ont été perpétrés sur des mineures et, pour plus d'un tiers, par plusieurs individus.<sup>4</sup>

Les conséquences de cette crise se traduisent par un profond traumatisme des populations, l'interruption de la plupart des services de bases et l'ébranlement du tissu social. Les femmes et filles victimes de violences sexuelles liées au conflit se trouvent dans une situation particulièrement vulnérable, vu que le viol est un drame social et elles sont souvent marginalisées et abandonnées par leurs proches. A la douleur physique et les grossesses non-désirées, s'ajoute l'humiliation et ses conséquences sociales tragiques. En plus du rejet social et la stigmatisation, l'accès des victimes dans les Régions Nord du pays aux services de prise en charge médicale et psychosociale est limitée en raisons de l'insécurité et l'effondrement de l'autorité de l'état et l'absence d'infrastructures adéquates.

Seul un nombre restreint d'acteurs humanitaires et de structures étatiques disposent des ressources et des compétences techniques suffisantes pour offrir des services complets aux victimes. Ainsi, le Ministère de la Femme, l'Enfant et de la Famille a aménagé plusieurs maisons de la femme et de l'enfant à Bamako et dans les 7 régions où les femmes victimes de violences trouveront une structure d'accueil et des services d'appui socio-psychologique. Toutefois comme l'en témoigne le Secrétaire Général dans un récent rapport, les services offerts à Gao, Kidal et Tombouctou sont extrêmement limités et il souligne le besoin urgent d'aide médicale, psychosociale et juridique.<sup>5</sup>

En outre, en raison du traumatisme, de la honte et par crainte de la stigmatisation ainsi par manque de confiance dans les institutions de sécurité et de justice les victimes hésitent à déclarer leurs cas<sup>6</sup> pendant que les agresseurs vivent en toute impunité. De surcroît, l'autorité de l'Etat, notamment des institutions de sécurité et de justice opérantes dans le cadre de la chaîne pénale est faible voire inexistante.

Toutefois, plusieurs initiatives ont été entamées au niveau de la justice pour un retour à l'état de droit, la lutte contre l'impunité et la reconnaissance des droits de victimes et de leurs familles. Il importe de relever notamment l'ouverture des enquêtes et poursuites judiciaires indépendantes sur les cas de disparitions forcées et autres violations graves des droits de l'homme commis dans le camp militaire Kati.<sup>7</sup> Une procédure a été ouverte également devant les instances judiciaires militaires pour juger les membres des forces de défense et de sécurité accusés d'avoir commis des viols lors de la reprise de Gao.<sup>8</sup> Suite à la demande du Gouvernement de transition, la Cour Pénale Internationale a ouvert une enquête en janvier 2013 concernant les crimes de guerre commis depuis janvier 2012.

D'autres signes encourageants sont la promulgation par le Gouvernement d'un décret nommant de nouveaux procureurs et magistrats dans l'ensemble du pays et la demande d'appui aux Nations Unies en vue de la création d'une Commission Internationale chargée d'enquêter sur les violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'homme en juillet 2014.<sup>9</sup> Des cellules d'écoute juridique ont également été mis en place afin d'accélérer la procédure judiciaire concernant les crimes commis dans le nord du pays.<sup>10</sup>

Malgré ces avancées considérables dans les enquêtes visant les crimes graves imputés à la junte,

<sup>3</sup> Rapport 2014 du Secrétaire Général sur les violences sexuelles liées aux conflits, S/2014/181

<sup>4</sup> Ibid.

<sup>5</sup> Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2014/403), Juin 2014

<sup>6</sup> A/HRC/23/57, Juin 2013

<sup>7</sup> Ibid.

<sup>8</sup> Rapport du Secrétaire General sur violences sexuelles liées aux conflits (S/2014/181), Mars 2014

<sup>9</sup> Cette Commission est prévue par l'article 18 de l'accord préliminaire et l'accord de cessez-le-feu du 23 mai 2012

<sup>10</sup> Ibid. Déclaration de l'Expert Indépendant sur les droits humains au Mali, octobre 2014

la justice malienne, n'a guère progressé dans les enquêtes sur les crimes attribués aux groupes armés et djihadistes depuis le début de la crise, en janvier 2012. A plusieurs reprises les Nations Unies ont exprimé leur préoccupation par l'impunité dont bénéficient encore les auteurs présumés de violences sexuelles au Mali.<sup>11</sup> En effet, à ce jour, seules sept victimes de violences sexuelles auraient engagé une action en justice parce que les autres mécanismes de règlement des conflits ont continué à être utilisés.<sup>12</sup>

Ce manque de poursuite des cas s'explique entre autres par les faiblesses structurelles de la justice malienne, y compris le manque de moyens et de protection et l'absence d'expertise spécifique en droits humains<sup>13</sup> pour faire face à la diversité et à la complexité des crimes commis dans le nord du pays. Ainsi, les victimes se heurtent à plusieurs obstacles pour accéder à la justice, en particulier au Nord où la présence des autorités judiciaires est minimale et la situation sécuritaire fragile. Les victimes et les organisations de la société civile ont fait part de leurs frustrations face à l'absence de poursuites judiciaires pour des cas avérés de viol, ce qui pourrait entraver les efforts de réconciliation nationale.<sup>14</sup>

Ces efforts se sont traduits par la création par le gouvernement d'un Ministère de la Réconciliation Nationale et l'adoption en mars 2014 un projet de loi pour la mise en place d'une Commission vérité, justice et réconciliation (CVJR), chargée d'entendre les victimes des violations des droits humains perpétrées entre 1960 et 2013, d'enquêter sur ces violations et de recommander des mesures de réparations et de non-répétition des crimes.

L'intervention internationale a permis aux autorités de transition et principaux groupes rebelles d'engager des pourparlers de paix, sous l'égide de la CEDEAO qui a abouti à la signature le 18 juin 2013 à Ouagadougou d'un Accord préliminaire à l'élection présidentielle et aux pourparlers. L'arrêt de tous les actes de violences, y compris les violences sexuelles figure dans l'article 10 de l'Accord, de même que la mise en place d'une commission d'enquête internationale sur les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, y compris les crimes de violence sexuelle (article 18). La première série des négociations de paix officielles a eu lieu en juillet 2014 à Alger, et a abouti à une déclaration de cessation des hostilités et l'adoption d'une feuille de route qui s'articule autour de quatre thèmes principaux: les questions politiques et institutionnelles; la défense et la sécurité; le développement économique, social et culturel; la réconciliation, la justice et les questions humanitaires. La deuxième série de négociations a commencé au début du mois de septembre et se poursuit actuellement.

Les droits des victimes des violences sexuelles à la justice, aux réparations et à la garantie de non-répétition ne pourraient être effectifs, si la CVJR une fois opérationnelle ne les prend en compte. A cet effet, il est nécessaire que la dimension genre soit prise en compte à tous les niveaux du mandat et du fonctionnement de la CVJR.

C'est dans ce contexte que se situe le programme de renforcement de la réponse judiciaire pour une lutte efficace contre les violences basées sur le genre à Tombouctou et Gao. Ce programme se veut être un appui des Nations Unies aux efforts de consolidation de la Paix du gouvernement malien, à travers le renforcement des services d'appui aux victimes, une meilleure réponse aux besoins sécuritaires et judiciaires des femmes et une pleine implication des victimes dans le processus de réconciliation nationale prévoyant des réparations et des garanties de non-répétition.

#### **b) État des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix actuellement en cours et déficits à combler :**

Les interventions au niveau de la réponse aux violences basées sur le genre liées au conflit au Nord à ce jour se sont focalisées surtout sur le renforcement des capacités des forces armées et de sécurité sur la protection des femmes et des enfants en situation de conflit, l'accès à

---

<sup>11</sup> A/HRC/25/72

<sup>12</sup> S/2014/181

<sup>13</sup> A/HRC/25/72

<sup>14</sup> S/2014/181

l'information et aux services de prise en charge holistique des survivantes de violences basées sur le genre liées au conflit, le relèvement économique des femmes et filles déplacées et retournées, l'implication des femmes dans le processus de médiation et consolidation de la paix, et l'intégration du genre dans la réponse humanitaire.

Ainsi, l'appui des partenaires c'était inscrit dans un contexte d'urgence et prioritairement orienté sur les activités de relèvement rapide des communautés affectées par le conflit, en particulier en appuyant les besoins immédiats des victimes de violences basées sur le genre liées au conflit en matière de prise en charge psychosociale et médicale. Des interventions ciblant les forces de défense et de sécurité se sont surtout focalisées sur le renforcement de capacités à travers de formations ad hoc, sans pour autant agir au niveau structurel. Le volet justice n'avait pas été développé dans la réponse vu la fragilité du pays et l'effondrement des structures étatiques au Nord. En outre, dans le cadre des pourparlers de paix en cours, des changements institutionnels profonds vont être amorcés qui vont requérir l'appui des partenaires au moment de leur mise en œuvre. Dans cette perspective, le Mali a besoin d'un soutien financier supplémentaire pour une intervention ciblée du PBF permettant d'amorcer des changements structurels institutionnels, surtout au niveau de la justice et de la sécurité, pour rendre pérenne les services de prise en charge des victimes de VSBG et pour s'assurer que les mécanismes qui vont être mise en place suivant l'accord de paix prennent en compte la dimension genre, non moins dans les mécanismes de justice transitionnelle.

**Tableau 1 – État des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix en cours**

Résultat ou thématique visé	Source de financement	Projets majeurs	Durée des projets	Budget en dollars US	Description des déficits majeurs à combler
Assistance holistique aux victimes affectées par le conflit et participation des femmes au processus de consolidation de la paix	Suède, Espagne, Pays Bas	Participation des femmes aux négociations et médiation  Sensibilisation et mise en place de services holistique de prise en charges des VSBG  Assistance économique et psychosociale aux victimes	2014-2015	2,226,531	Réponse judiciaire de lutte contre les VBG à renforcer  Suivi de la mise en œuvre des accords d'Alger n'est pas prévu par le projet
Prise en charge des VBG	Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité et la paix au Mali	Sécurité et relèvement	2012-	11, 000,000	Faible prise en compte de la dimension genre
	International Mercy Corps	- Prévention, Prise en charge médicale et psychosociale	Feb 2014-Jan 2015	1, 088,710	Pas de volet sur la réponse judiciaire

### **c) Justification du financement par l'IRF :**

Le retard pris dans les négociations de paix depuis la signature de l'accord préliminaire a eu des répercussions négatives sur le Mali et sa population, comme l'atteste la reprise des hostilités à Kidal en mai dernier, la multiplication récente des violences et affrontements intercommunautaires dans le nord du pays.<sup>15</sup> Dans ce contexte, il y a des risques accrus de violations des droits humains, y compris le risque accru de violences contre les femmes. Ainsi, dans une perspective à la fois de prévention et de protection, des interventions urgentes s'imposent pour renforcer les mécanismes communautaires d'alerte (cases de paix, maisons des femmes) ainsi que les structures de prise en charge holistique et d'assistance aux victimes.

Aussi, au moment où le Mali entre dans la dernière phase des négociations (à partir du 20 novembre) qui devrait aboutir à la signature d'un accord pour la paix et la réconciliation, condition nécessaire pour le démarrage de certaines réformes, l'intervention du PBF apportera un soutien catalytique pour s'assurer que les normes et standards en matière de paix et de sécurité soient mis en œuvre dans le processus de paix et de réconciliation nationale pour une meilleure protection des droits des femmes et des victimes des violences liées au conflit et une meilleure cohésion sociale. L'approfondissement du dialogue national et la reprise des pourparlers inclusifs sont prioritaires pour aboutir à un accord de paix.

Enfin, avec les différentes interventions pour le renforcement du système judiciaire en cours (redéploiement des magistrats et procureurs, mise en place des cellules d'écoutes juridique, etc) et les perspectives d'une réforme plus exhaustive de ce secteur, il est impératif que les capacités techniques et opérationnelles des acteurs de la chaîne pénale continuent à être renforcées et que le cadre légal et institutionnel garantisse l'assistance et la protection des victimes du conflit.

La présente proposition a été élaborée en concertation avec les autorités nationales et locales pour qu'il reflète les priorités inscrites dans le Programme d'Action du Gouvernement et plus les domaines prioritaires concernant l'appui à la réconciliation nationale (pourparlers inclusifs de paix, médiation, dialogue politique, promotion de la diversité culturelle) et l'appui au secteur de la sécurité et de la justice. Cette proposition vise, également, à renforcer et compléter les interventions de consolidation de la paix dans le cadre global du Fonds pour la consolidation de la paix (PBF) au Mali qui visent des domaines prioritaires de la réconciliation et dialogue inclusive, l'intégration communautaire des réfugiés et déplacés, la restauration de l'autorité de l'Etat et la gouvernance inclusive et l'appui aux secteurs de la sécurité et de la justice et l'appui à la prévention et à la prise en charge des survivants (es) des VBG.

La proposition cadre avec les engagements du Plan d'Action en 7 Point pour la Consolidation de Paix du Secrétaire Général,<sup>16</sup> notamment celui relatif à l'Etat de Droits (no 6) et particulièrement les mesures qui portent sur la prévention et la réponse aux violences basées sur le genre en période de conflit, les services d'appui judiciaire pour les femmes et les filles ainsi que celles visant la prise en compte du genre dans les mécanismes de réconciliation nationale. Enfin, la proposition s'inscrit dans la mise en œuvre des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur Femmes, Paix et Sécurité (1325, 1820, 1888, 1889, 1960, 2106 et 2122).

## **II. Objectif du soutien du Fonds et mise en œuvre proposée**

### **a) Résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement :**

#### **Description des résultats attendus**

<sup>15</sup> Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2014/692), 2 septembre 2014

<sup>16</sup> A/65/354-S /2010/466

***Résultat 1: Le système judiciaire est renforcé pour une lutte efficace contre les violences basées sur le genre liées au conflit et l'accès des victimes à la justice***

**Un cadre légal et institutionnel garantissant l'assistance et la protection des droits des victimes est mis en place**

En vue d'atteindre ce résultat, un travail de plaidoyer pour qu'il y ait adoption d'une loi claire et efficace pour lutter contre l'impunité des cas de VBG liées au conflit sera mené. Parallèlement, sur base d'une étude qui aura été menée pour analyser les capacités de la chaîne judiciaire, les hauts responsables de ces institutions seront sensibilisés pour qu'ils pilotent l'engagement institutionnel à réprimer ces crimes et il va falloir procéder à des réorganisations pour qu'il y ait des services de coordination spécifique du travail de lutte contre les VBG au sein de la justice et de la police à partir du niveau central.

**Les capacités techniques et opérationnelles des acteurs de la chaîne pénale sont renforcées**

Pour renforcer les connaissances, la technicité et l'engagement des acteurs de la chaîne pénale en matière de répression des VBG liées au conflit, des formations par catégorie seront organisées à l'intention des groupes suivants: gendarmerie, gardes Police, Magistrats, personnel correctionnel, avocats. Les textes de lois et documents en rapport avec le traitement des cas de VBG liées au conflit seront multipliés et mis à la disposition des tribunaux et postes de police dans les 2 régions. Pour des services de proximité au niveau communautaire 50 para juristes seront formés pour les régions de Tombouctou et Gao par l'Association des Juristes Maliennes.

***Résultat 2 : Les victimes de violences liées au conflit bénéficient d'une prise en charge holistique et d'un soutien communautaire pour un meilleur accès à la justice et la sécurité***

**Les services de prise en charge sont renforcés pour une assistance holistique des survivantes et leur accès à la justice et à la sécurité**

Il existe déjà des centres de prise en charge au niveau des 2 régions mais créés au moment de l'éclatement de la crise. La disponibilité de services est un facteur qui incite les victimes à rompre le silence et c'est dans ces centres que les services d'assistance psychologique et légale jugées faibles seront renforcés par la formation et la mise en place des psychologues et des juristes et des parajuristes. Les parajuristes qui seront formés et travailleront au niveau communautaire et au sein des centres de prise en charge légale assureront cette proximité attendue qui permette la fréquentation par les survivantes des VBG. Les centres de santé seront dotés de kits de prise en charge des violences sexuelles. De même les victimes qui seront accueillies auprès des centres de prise en charge juridique seront encouragées et accompagnées pour porter plainte auprès des postes de police et des tribunaux et les frais d'assistance judiciaire seront pris en charge par le projet. Afin d'informer et de sensibiliser la population et les victimes sur la nécessité de porter plainte et les services d'accompagnement disponibles, des messages seront produits à travers les radios de proximité, les affiches, les brochures et une campagne contre les VBG liées au conflit. Les journalistes des médias les plus suivis par la population seront formés sur les techniques de reportage et diffusion d'information sur les crimes de violences sexuelles liées au conflit. Un outil harmonisé sera élaboré pour permettre de documenter les cas de VBG liées au conflit.

**Des mécanismes communautaires existants sont outillés et structurés pour une prévention plus effective et la lutte contre l'impunité des VBG**

Les leaders traditionnels et religieux qui jouent un rôle très influent dans la société malienne, seront sensibilisés dans les deux régions couvertes par le projet pour qu'ils jouent un rôle moteur de prévention, de dénonciation des auteurs mais aussi d'accompagnement des victimes et lutte contre leur stigmatisation. De même les femmes leaders seront sensibilisées pour jouer ce même rôle et la combinaison des efforts de ces 3 catégories de leaders permettra de renforcer la réponse communautaire et la cohésion sociale.

***Résultat 3 : Les normes et standards en matière de paix et sécurité sont mis en œuvre dans le processus de paix au Mali pour une meilleure protection des droits des femmes et des victimes de violences liées au conflit et une meilleure cohésion sociale***



**Les outils et instruments de référence en matière de femmes paix et sécurité sont diffusés à grande échelle et les mécanismes de suivi de leur mise en œuvre sont opérationnels.**

La base de prise en compte du genre dans le processus de paix au Mali sera la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies. Un plan d'action actualisé sera bientôt élaboré et le projet mettra un accent sur le suivi de sa mise en œuvre. Un appui sera donné pour l'opérationnalisation du comité de pilotage et la production de tous les outils de suivi. Un autre travail de surveillance et de suivi sera fait par les femmes leaders elles-mêmes d'où des consultations seront organisées avec elles sur une base annuelle pour évaluer le pas franchi et leur donner l'occasion d'exprimer leurs priorités et propositions. De même une journée porte ouverte sera organisée sur la résolution 1325. La vulgarisation de la résolution 1325 et de celles qui la renforcent les suivantes sera faite continuellement à travers plusieurs canaux de communication.

**Les acteurs clés dans le processus de paix au Mali s'approprient les outils en matière de femmes paix et sécurité et les mettent en pratique notamment dans les mécanismes de justice transitionnelle et de RSS**

Les membres de la commission sur la justice de transition seront formés sur les techniques d'investigations des cas de violences sexuelles commises en période de conflit pour qu'elles puissent mieux traiter ce genre de crime. De même sur base du contenu de l'accord de paix, des rencontres spécifiques seront organisées pour une réflexion approfondie sur la prise en compte du genre et des VBG liées au conflit dans la justice de transition et dans le processus de réforme du secteur de sécurité et un suivi sera fait pour que les recommandations et propositions issues de ces concertations soient mises en œuvre. Des sessions de sensibilisation des femmes pour les inciter à participer dans les mécanismes de justice de transition et exiger que justice leur soit faite seront menées dans les régions du Nord.

L'orientation et la mise en œuvre des activités spécifiques liées à la justice transitionnelle seront déterminées conjointement par les parties prenantes en fonction de l'évolution du contexte.

#### **Description de la théorie de changement**

***Si le système judiciaire et de sécurité est renforcé en matière de prévention, protection et de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre et que les victimes ont accès aux services y compris l'assistance légale d'une part, et que les acteurs du processus de paix appliquent les normes et standards en matière de femmes, paix et de sécurité d'autre part, alors il y aura une amélioration de la sécurité et une meilleure protection des droits des femmes et plus de cohésion sociale au Mali.***

Le tableau 2 résume la chaîne des résultats escomptés par le présent projet.

#### **Zone d'intervention, groupes cibles et stratégies de mise en œuvre :**

Au regard de l'analyse qui précède (Section I (a)), les **zones d'interventions** choisies sont les communes de Tombouctou, Djire, Gao, Ansongo, Ménaka, Bourém et les cercles de Soni Ali Ber, Gabeou, Gonsouze. En effet, comme démontré, le nombre élevé des violences sexuelles, ainsi que l'absence des services étatiques et de prise en charge de VBG justifient ce choix.

Les **groupes cibles** concernent à la fois les bénéficiaires directs et indirectes:

- Les femmes /filles victimes de violences liées au conflit, en particulier celles issues de milieu socioéconomiques défavorisés et en situation de déplacement qui ont le plus subi les violences ainsi que les femmes se trouvant en milieu carcéral.
- Les structures étatiques et associations et ONG locales intervenant dans la prise en charge holistique des survivants (es) des VBG à Tombouctou et Gao; Maison des femmes, structures sanitaires, etc.
- Les structures constituant la chaîne pénale au niveau national et dans la région de Tombouctou et Gao (Les Forces de Sécurité Maliennes : Police, Gendarmerie, Protection

Civile et Garde Nationale, justice, administration locale) ainsi que les centres d'écoute juridique qui sont en train d'être mis en place.

- Les structures communautaires de gestion de conflit et d'alerte précoce (les cases de paix, etc).
- Les leaders communautaires (chefs de village, leaders religieux et coutumier, chefs d'associations de femmes, de jeunes et d'organisations socio-économiques,).
- Les medias au niveau national et local, public et privé (télévision, radio, presse écrite et en ligne).

Vu que la protection des femmes contre les violences sexuelles demande une approche holistique et multi-secteurs, le projet s'articulera autour des **stratégies** suivantes :

- Le plaidoyer sera la stratégie de base pour agir au niveau politique pour s'assurer que les différentes réformes et processus en cours (réforme judiciaire, réconciliation pour parler de paix) intègrent les aspects de protection des femmes contre les VBG. Le plaidoyer va se concentrer surtout autour de l'adoption d'une loi spécifique sur les VBG liées au conflit ainsi que l'intégration des questions genre dans l'accord de paix et le processus de réconciliation.
- Le renforcement des capacités permettra une appropriation des différentes thématiques dans lequel intervient le projet et surtout d'institutionnaliser la dimension prévention et protection des VBG au niveau sectoriel (justice, protection intérieure, réconciliation). Il permettra aussi d'améliorer la qualité des services dont bénéficieront les victimes ciblées par le projet. Parmi les acteurs dont on cherche à renforcer les capacités, on relève les acteurs de la chaîne pénale (Police, Gendarmerie, Protection Civile et Garde Nationale justice, personnel pénitentiaire), les parlementaires, le personnel des structures impliqués dans la prise en charge psychologique et médicale) ainsi que les autorités locales.
- La sensibilisation: un élément clé du projet est de pouvoir impulser la cohésion sociale. Ainsi le projet ciblera de manière spécifique les leaders traditionnels et religieux et les communautés sur la prévention des VBG liées au conflit et les mécanismes légaux de répression des cas afin de renforcer la prévention et la lutte contre l'impunité au niveau communautaire.
- La communication, recherche et la documentation des acquis du projet : les médias joueront un rôle important dans la diffusion des messages, en particulier les radios de proximité qui permettent aux communautés d'écouter les messages en langue locale. Aussi des études seront conduites pour mieux cerner les capacités existantes et l'ampleur des VBG liées au conflit. Enfin, le projet mettra un accent sur la documentation des acquis, notamment à travers la production d'un court film documentaire à la fin du projet et l'élaboration d'un outil harmonisé pour documenter sur les cas de VBG liées au conflit. Les acteurs impliqués dans la prise en charge des VBG viennent de bénéficier d'une formation sur le Système de Gestion de l'Information sur les VBG. Ce système permettra dans le respect des standards de confidentialité, de sécurité, de respect du choix des victimes et de la non-discrimination de collecter des données standardisées pour le rapportage et la planification des actions de plaidoyer et de réponse.

**Tableau 2 : Chaine des résultats escompté par le présent projet**

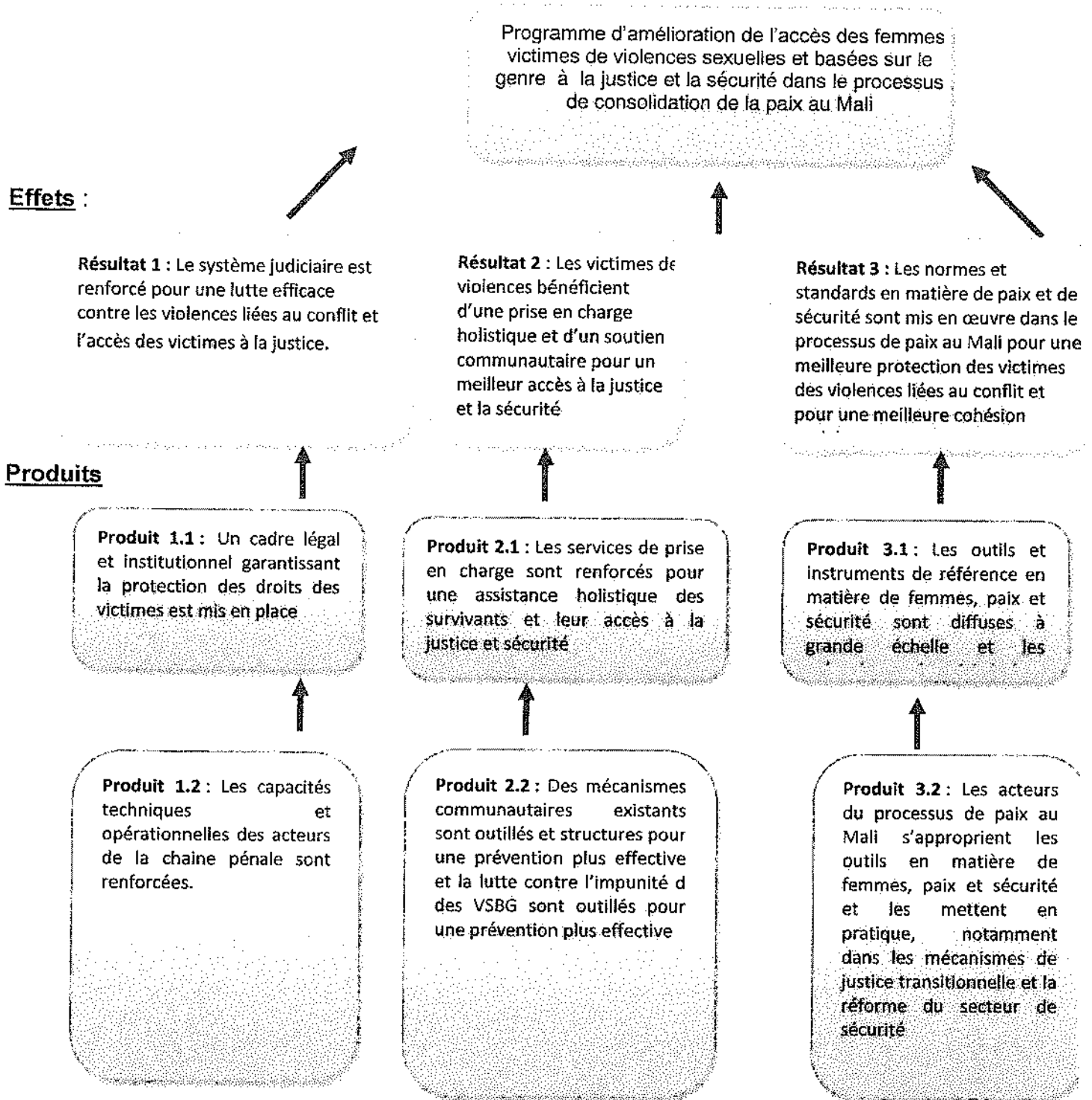


Tableau 3 : Budget des activités du projet

<b>Effet 1 : Le système judiciaire est renforcé pour une lutte efficace contre les violences liées au conflit et l'accès des victimes à la justice.</b>				
Numéro du produit	Nom des produits	Budget des produits	Catégorie de dépense ONU	Entité Responsable
	<b>Produit 1.1 : Un cadre légal et institutionnel garantissant l'assistance et la protection des droits des victimes est mis en place</b>	<b>120,000</b>		
	Appuyer le plaidoyer pour l'adoption de la loi avec des provisions spécifiques sur les VBG	20,000	4	MINUSMA UNFPA
	Conduire une étude sur les capacités du système judiciaire en matière de répression des VBG au Mali	20,000	4	ONU FEMMES MINUSMA
	Organiser un atelier de réflexion avec les hauts cadres du système judiciaire sur les stratégies à adopter pour le traitement avec célérité des cas de VBG	10,000	4	ONU FEMMES
	Organiser un atelier de réflexion avec le haut commandement de la Police, Gendarmerie, Protection Civile et Garde Nationale sur les stratégies à adopter pour la prévention des VBG et la protection des victimes	10,000	4	ONU FEMMES
	Appuyer la mise en place et l'opérationnalisation des services de coordination et de suivi de la lutte contre les VBG au sein de la justice et de Police, Gendarmerie, Protection Civile et Garde Nationale	40,000	4	MINUSMA
	Organiser des sessions de sensibilisation des parlementaires sur l'adoption de loi réprimant les violences et la discrimination à l'égard des femmes et au monitoring de l'action gouvernementale en la matière	20,000	4	MINUSMA
	<b>Produit 1.2 : Les capacités techniques et opérationnelles des acteurs de la chaîne pénale sont renforcées</b>	<b>110,000</b>		
	Organiser 4 sessions de formations en genre et violence liées au conflit à l'intention des groupes des acteurs de la chaîne pénale suivants : gendarmerie, gardes Police, Protection Civile et Garde Nationale, Magistrats, personnel correctionnel, avocats (100 personnes en total)	35,000	4	MINUSMA
	Appuyer l'opérationnalisation des unités d'appui familial au sein de la Police Gendarmerie, Protection Civile et Garde Nationale et de la Justice à GAO et Tombouctou (matériel et équipement)	50,000	4	MINUSMA
	Multiplier et diffuser auprès des acteurs de la chaîne pénale les dispositions légales en matière de répression des VBG	15,000	4	ONU FEMMES
	Organiser la formation de 50 parajuristes à Gao et Tombouctou (2 ateliers)	10,000	4	MINUSMA
	<b>Effet 2 : Les victimes de violences bénéficient d'une assistance holistique et d'un soutien communautaire pour un meilleur accès à la justice et sécurité</b>			
	<b>Produit 2.1 : Les services de prise en charge sont renforcés pour une assistance holistique des survivantes et leur accès à la justice et sécurité</b>	<b>235,000</b>		
	Appuyer le fonctionnement particulier des services de prise en charge psychosociale et légale des survivants (es) des VBG dans les centres déjà existants à GAO et à Tombouctou	165,000	4	UNFPA
	Doter les centres de santé de référence en kits viols et SR	30,000	4	UNFPA
	Formation et sensibilisation des médias sur les techniques de rapportage sur les VBG	10,000	4	UNFPA
	Diffuser des messages de prévention et d'orientation des survivants (tes) vers les services de prise en charge sur les médias locaux (radio) de proximité et par l'utilisation des affiches et brochures d'information	30,000	4	UNFPA MINUSMA
	<b>Produit 2.2 : Des mécanismes communautaires existants sont outillés et structurés pour une prévention plus effective et la lutte contre l'impunité des VBG</b>	<b>95,000</b>		
	Organiser des sessions de sensibilisation des leaders traditionnels et religieux sur la prévention des VBG et les mécanismes légaux de répression de ces cas	40,000	4	UNFPA
	Sensibiliser les femmes leaders des cases de paix et maisons des femmes sur la prévention des cas de VBG et	35,000	4	ONU FEMMES

l'accompagnement des victimes aux services et les mécanismes d'alerte sur les cas de VBG						
Appuyer l'organisation de la campagne des 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes à Gao et Tombouctou	10,000	4				UNFPA
Mettre en place une communauté de bonnes pratiques	10,000	4				MINUSMA UNFPA
<b>Effet 3. Les normes et standards en matière de paix et sécurité sont mis en œuvre dans le processus de paix au Mali pour une meilleure protection des droits des femmes et des victimes des violences liées au conflit et une meilleure cohésion sociale.</b>						
<b>Produit 3.1 Les outils et instruments de référence en matière de femmes paix et sécurité sont diffusés à grande échelle et les mécanismes de suivi de leur mise en œuvre sont opérationnels</b>	<b>110,000</b>					
Appuyer l'opérationnalisation du mécanisme de suivi pour la mise en œuvre du plan d'action sur la résolution 1325	20,000	4				ONU FEMMES
Appuyer la vulgarisation de la résolution 1325, 1820 et les résolutions connexes sur les femmes la paix et la sécurité (Spots radiophoniques, dépliants dans différentes langues locales, 2 sessions de formation)	30,000	4				MINUSMA
Organiser des sessions de formation des acteurs clés sur les différents outils en matière de femmes, paix et sécurité (Rés 1325, 1889, 1860, 1820, 1888, 1889, 2106, 2166, le plan d'action du SG en 7 points, les indicateurs de suivi des Résolutions, etc....)	30,000	4				ONU FEMMES
Organiser une journée porte ouverte sur la résolution 1325	10,000	4				MINUSMA
Organiser des consultations annuelles avec les organisations des femmes sur l'état de prise en compte de leurs priorités dans le processus de paix	20,000	4				MINUSMA
<b>Produit 3.2 Les acteurs du processus de paix au Mali s'approprient les outils en matière de femmes paix et sécurité et les mettent en pratique, notamment dans les mécanismes de justice de transition et la réforme du secteur de sécurité</b>	<b>85,000</b>					
Organiser une formation à l'intention des membres de la Commission Nationale Justice et Réconciliation sur les techniques d'investigations des cas de violences sexuelles commises en période de conflit.	25,000	4				ONU FEMMES MINUSMA
Organiser des sessions de réflexions sur la prise en compte du genre et des cas de VBG dans les mécanismes de justice de transition	10,000	4				MINUSMA
Organiser 4 sessions de sensibilisation des femmes dans les régions du Nord du pays (Gao, Tombouctou) pour leur participation aux sessions de la Commission justice, vérité et réconciliation (CJVR).	20,000	4				ONU FEMMES
Organiser 2 sessions de réflexions sur la prise en compte du genre dans le processus de DDR et RSS	10,000	4				MINUSMA
Appuyer le plaidoyer auprès des décideurs pour rendre fonctionnel le Fond d'Autonomisation de la Femme et de l'Enfant (FAFE) en faveur du relèvement économique des femmes affectées par le conflit	20,000	4				ONU FEMMES
<b>Coordination et suivi</b>	<b>178,000</b>					
Personnel et autres employés ( UNV)	60,000	1				ONU FEMMES
Frais suivi-évaluation (évaluation finale+ rencontre de coordination et visites de terrain)	40,000	4				ONU FEMMES UNFPA MINUSMA
Matériel de communication sur le projet ( bonnes pratiques+video)	15,000	4				MINUSMA UNFPA
Fournitures, produits de base, matériels	15,000	2				ONU FEMMES
Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	30,000	3				ONU FEMMES
Frais de déplacement	10,000	5				ONU FEMMES
Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	8,000	7				ONU FEMMES
<b>Sous total</b>	<b>993,000</b>					
Coûts indirects(7%)	65,310	8				ONU FEM/UNFPA
<b>Total</b>	<b>998,310</b>					

**Tableau 4 : Budget du projet par catégories de dépense de l'ONU**

<b>BUDGET D'UN PROJET DU FONDS</b>			
<b>Catégorie de dépense</b>	<b>ONU FEMMES</b>	<b>UNFPA</b>	<b>TOTAL</b>
1. Personnel et autres employés	60,000		60,000
2. Fournitures, produits de base, matériels	10,000	5,000	15,000
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	30,000		30,000
4. Services contractuels	495,000	315,000	810,000
5. Frais de déplacement	10,000		10,000
6. Transferts et subventions aux homologues	N/A	N/A	N/A
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	8,000		8,000
<b>Sous-total</b>	<b>613,000</b>	<b>320,000</b>	<b>933,000</b>
8. Coûts indirects*	42,910	22,400	65,310
<b>TOTAL</b>	<b>655,910</b>	<b>342,400</b>	<b>998,310</b>

**a) Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et partenaires d'exécution:**

Le mandat de l'Unité Genre de la MIMUSMA découle de celui de la Mission, établi dans la résolution 2100 du 25 Avril 2013 et la résolution 2164 du 25 Juin 2014. Les domaines d'intervention de l'Unité Genre pertinents pour la mise en œuvre de ce projet se situent au niveau de la prise en compte du genre dans le travail de la police, des militaires, des affaires civiles, de la division politique, des droits humains, ainsi que de la composante électorale et l'appui au rapportage; au niveau de la protection des droits humains de la femme avec un accent sur les violences liées au conflit ainsi que la prise en compte du genre dans le secteur de sécurité. Avec une présence à Bamako, et avec des Missions continues à Gao, Tombouctou, l'Unité Genre appuie les efforts des autorités sur place. Au cours de l'année 2013-2014 la section a entrepris en collaboration avec l'UNPOL et en appui aux autorités nationales, un Programme de formation axé sur la Violence sexuelle liée au conflit (CRSV) ainsi que sur Violence sexuelle basée sur le genre dirigée aux Forces de défense et sécurité maliennes, avec l'objectif de renfoncer leur capacité d'intervention. Une autre importante action menée par l'Unité Genre est la formation continue sur « Genre et maintien de la paix », à Bamako pour le personnel civil et militaire nouvellement arrivé à la MINUSMA. Ainsi que pour les membres des contingentes déployés dans les régions de Gao et Tombouctou, avec le but de renforcer la capacité de mise en œuvre du mandat de la mission, et aider le personnel à améliorer leur capacité et sensibilité à intégrer le genre dans toutes leurs activités du mandat. L'Unité Genre de MINUSMA mettra à disposition du projet l'expertise en matière de Justice et Corrections, Police et Droits Humains.

**ONU Femmes** dispose d'un vaste programme sur la Paix et Sécurité et intervient depuis le début de la crise au Mali dans ce domaine. Ainsi, ONU Femmes a joué un rôle crucial dans l'appui direct aux victimes des violences sexuelles au Nord Mali, la mise en place des services de prise en charge, notamment au sein des maisons des Femmes. En outre, ONU Femmes a renforcé les capacités des associations féminines pour une participation effective aux processus de consolidation de la paix. Cela a abouti à la prise en compte d'une référence

spécifique pour la cessation de tous les actes de violences, y compris les violences sexuelles dans l'Article 10 de l'Accord préliminaire à l'élection présidentielle et aux pourparlers de juin 2012. ONU Femmes dispose d'expertise spécifique sur les questions de femmes, paix et sécurité et dispose d'un Expert International basée à Gao. En outre, l'Antenne de ONU Femmes à Gao sera mise à disposition du projet (Expert International et National en Paix et Sécurité, assistant administratif et financier, chauffeur). Le projet pourra bénéficier de l'appui de l'équipe de ONU Femmes à Bamako, notamment l'Expert en Communication, l'Expert suivi et évaluation ainsi que les 4 chargés de programmes.

L'expertise de **UNFPA** au niveau des violences sexuelles et basées sur le Genre se situe surtout au niveau de l'appui aux centres holistiques de prise en charge (médicale, psychosociale et légale), la conception et diffusion des informations/message de prévention des VBG et d'orientation vers les services de prise en charge, l'appui institutionnel contre les VSBG à travers la mise à disposition d'équipements, de kits viols et sante de la reproduction, le renforcement des capacités techniques de divers groupes cibles (Forces de défense et de sécurité ; leaders communautaires, médias, associations ; ONG) dans le domaine des VBG en situation de crise y compris la prise en charge médicale, psychosociale et la collecte des données par le Système de Gestion de l'Information sur les VBG (VBGIMS). L'UNFPA a renforcé les capacités de 45 magistrats sur les VBG et en appui à la Mission de Formation de l'Union Européenne au Mali, abrégé EUTM Mali a développé un module de formation intitulé « Protection des Femmes dans les situations de conflit armés » qui servi à la formation de 4200 éléments des forces de défense et de sécurité. Par ses activités de plaidoyer, le Ministre de la Justice a émis une lettre circulaire enjoignant aux tribunaux la diligence dans le traitement des dossiers des survivantes des VBG en Octobre 2012. En outre L'UNFPA au niveau international est l'organisme chargé de coordonner les VBG dans les contextes de crises humanitaires. Elle assume la coordination du sous cluster VBG au Mali et produit les différents rapports statistiques sur les incidences de VBG. Les activités de l'UNFPA sont concentrées dans les régions de Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal et le district de Bamako. En matière de capacité en suivi et d'évaluation, une équipe de suivi/évaluation composée de 3 staffs expérimentés (2 experts en VBG, Genre et Droits Humains, 2 experts en suivi/évaluation, 1 expert en communication à laquelle peut s'adjoindre au besoin 4 autres chargés de programmes en SR et VIH/SIDA).

Les partenaires de mise en œuvre, surtout ceux de la société civile (GREFFA, AJM, WILDAF, SINISANUMAN, IMC, CAFO, REPSFECO, REFAMP, APDF, URTEL) ont déjà travaillé avec ONU Femmes et UNFPA depuis le début de la réponse à la crise au Nord dans le cadre du programme s'assistance aux femmes/filles affectées par le conflit et la participation des femmes au processus de consolidation de la paix. Les femmes membres de ces réseaux ont vu leurs capacités renforcées à travers la mise en œuvre du projet et se sont mise en réseau pour amplifier l'impact de leur actions et assurer une coordination. Ces associations disposent ainsi d'une expertise avérée dans les domaines d'intervention du projet, notamment en ce qui concerne la prise en charge holistiques des VBG et la consolidation de la paix et la réconciliation et peuvent capitaliser les acquis de leurs actions et les réseaux communautaires et mécanismes de coordination existants.

**Tableau 5 : Aperçu général du financement des entités de l'ONU dans le pays**

<b>UNFPA</b>		<b>UN WOMEN</b>			<b>Principale source de financement (gouvernement,</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>Budget annuel ordinaire en dollars US</b>	<b>Fonds d'affectation spéciale d'urgence (ex : CAP)</b>	<b>TOTAL</b>	<b>Budget annuel ordinaire en dollars US</b>		<b>Fonds d'affectation spéciale d'urgence (ex :</b>	

						CAP)	donateur, etc.)
Année financière 2013	5,676,504	3,664,059	2,012,445	5,104,329	559,497	4,544,832	UNW: Belgique, Pays Bas, Suede, Espagne, France, Suisse,
Année financière en cours 2014	5,908,594	3,918,939	1,989,655	4,866,226	547,858	4,318,226	UNFPA : France, Italie, Japon, Norvège, Luxembourg Espagne

### III. Gestion et coordination

#### a) Gestion du projet :

Il y aura un groupe de coordination de projet composé par les représentants des agences de mise en œuvre : ONU Femmes, UNFPA et la MINUSMA (Unité Genre et Départements techniques pertinents à la mise en œuvre du Projet : UNPOL, Division Justice et Corrections, Division Droits Humains), de la Cellule d'Appui au Comité de Pilotage PBF au Mali ainsi que les partenaires nationaux du gouvernement et de la société civile impliqués dans la mise en œuvre du projet.

Le groupe de coordination basée à Bamako sera responsable de l'approbation du plan de travail du projet, l'orientation stratégique du projet, la revue de l'avancement du projet, l'assurance de qualité du projet, la sélection et contractualisation des partenaires de mise en œuvre ainsi que de la gestion/mitigation des risques. Le groupe de coordination sera présidé par l'Unité Genre de la MINUSMA, qui convoquera les réunions de coordination mensuelle et apportera son expertise au niveau stratégique tandis que ONU Femmes assurera le Secrétariat technique en tant que RUNO principal qui logera le coordonnateur conjoint du projet. Les activités mises en œuvre par la MINUSMA seront financées à travers le budget de ONU Femmes.

La Tutelle de la partie nationale sera assurée par le Ministère de la Femme, l'Enfant et de la Famille et le Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux.

Un coordonnateur du projet sera recruté conjointement par ONU Femmes, UNFPA et la MINUSMA sous contrat ONU Femmes. Il/Elle sera basé/e dans les locaux de ONU Femmes à Gao et sera en charge de la coordination de la mise en œuvre du projet, de la supervision du personnel de projet, de la planification des activités du projet, de la mise en cohérence du projet, de la coordination avec les parties prenantes locales du projet et la préparation des rapports d'avancement. Le coordonnateur travaillera en étroite collaboration avec des partenaires de mise en œuvre sur le terrain dans les deux zones (Gao et Tombouctou). Un volontaires des Nations Unies (VNU) appuiera le processus de mise en œuvre du projet et sera basé à Tombouctou.



Chaque entité de mise en œuvre désignera un point focal en charge de faire le suivi de la mise en œuvre du projet des activités sous leur responsabilité et qui sera redevable pour l'atteinte des résultats prévus. Des points focaux seront aussi nommés dans les régions de Tombouctou et de Gao, si l'agence est représentée. La mise en œuvre du projet va être assurée par le point focal auprès de chaque agence en lien avec le plan de travail annuel qui aura été élaboré par l'équipe du projet et approuvé par le groupe de coordination du projet.

Des groupes de coordination locaux seront mis en place dans les deux régions d'interventions présidés respectivement par le Coordonnateur du projet de Tombouctou et le VNU. Le Groupe sera composé par les agences de mise en œuvre (ONU Femmes, UNFPA, MINUSMA), les représentants des autorités locales, les organisations de la société civile et les services déconcentrés de l'état. Il aura comme responsabilité de faire le suivi d'avancement du projet au niveau régional, fournir des conseils sur l'état d'avancement du projet et de l'approche préconisé et mettra en place un mécanisme d'alerte précoce sur l'impact du projet.

b) **Gestion des risques :**

La résolution de la crise actuelle ne devrait pas occulter les vulnérabilités structurelles et sociales du Mali qui ont aggravé les conséquences de la crise. Or, la complexité des défis et des causes structurelles de la crise pourrait favoriser un traitement superficiel de la crise, à l'image des crises précédentes (1990, 2006) qui se sont soldées par des accords partiellement appliqués. Non résolues, les causes structurelles pourraient conduire au retour à l'instabilité. Les principaux risques figurent dans le tableau ci-dessous:

**Tableau 6 – Matrice de gestion des risques**

<b>Risques</b>	<b>Probabilité (haute, moyenne, faible)</b>	<b>Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)</b>	<b>Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)</b>
<b>Blocage du dialogue politique et des pourparlers inclusifs de paix</b>	Faible	Haut	Mettre l'accent sur les activités de renforcement de la confiance entre les groupes par des rencontres ciblées. Les états généraux de la décentralisation ainsi que les assises sur le nord s'inscrivent dans cette dynamique
<b>Manque de cohésion et faible intégration des populations du Nord</b>	Moyenne	Moyenne	La décision du gouvernement de conduire dans les régions du nord des ateliers de rencontre sur les recommandations des états généraux constitue une mesure qui réduirait l'impact de ce risque. La manière dont sera traitée la question de la réintégration communautaire des populations affectées par le conflit et des solutions durables pour les personnes ayant fui les zones de conflit sera également décisive dans la consolidation des efforts de relèvement et de la cohésion sociale
<b>L'exacerbation de l'insécurité et la persistance des actes terroristes</b>	Moyenne	Haute	Renforcer la coopération régionale en matière de sécurité au-delà des appuis de la MINUSMA
<b>La dégradation de la situation socio-économique</b>	Faible	Faible	Les efforts planifiés en matière de renforcement de la résilience des zones touchées par les conflits devraient être étendus à l'ensemble du pays et couvrir les groupes les plus vulnérables, y inclus des femmes et des jeunes. Dans ce contexte, toutes activités de relèvement devraient être mises en œuvre en tenant compte de la Politique Nationale Genre (PNG)
<b>La faible capacité de l'administration et la lenteur dans la mise en œuvre des réformes</b>	Faible	Haute	Les actions de refondation de l'Etat, entreprises par le nouveau Gouvernement, devraient s'inscrire dans une logique d'approfondissement de la décentralisation qui donne plus de pouvoir aux régions
<b>L'absence de programme formel de DDR/SSR</b>	Moyenne	Faible	La reprise des pourparlers inclusifs débouchant sur la conclusion d'un accord global de paix permettra de poser les bases d'une programmation plus formelle du programme DDR.

### c) **Suivi et évaluation :**

Le suivi-évaluation du projet s'intègre dans le cadre global de suivi-évaluation des interventions du PBF au Mali et sera fait de manière participative en impliquant les représentants des différentes institutions partenaires dans la mise en œuvre du projet. Le coordonnateur du projet sera en charge de l'élaboration d'un plan de suivi-évaluation avec indication claire avec des bases et des cibles et les besoins de collecte de données. Une étude de base légère sera conduite dans le cadre du projet si le besoin s'impose. Le coordonnateur du projet sera responsable aussi de la production des outils harmonisés de suivi permettant la collecte de données sur le terrain.

Chaque partenaire de mise en œuvre collectera les données de base prévues dans le cadre des résultats dans son domaine d'intervention et sa zone d'action au début du projet et à la fin du projet sur la base d'une méthode de collecte données préalablement retenue conjointement entre les entités concernées et en collaboration avec le gouvernement et les organisations de la société civile partenaire. Le coordonnateur du projet sera chargé de la centralisation et l'analyse des données. Les fiches de collecte des données seront utilisées pour les aspects quantitatifs et des mini-sondages seront également menés pour les volets qualitatifs. Des missions de suivi sur terrain ainsi que des sessions de restitution des résultats seront organisés avec les partenaires.

Le suivi sera formalisé par la production des rapports semestriels et annuels de mise en œuvre. La production des rapports sera organisée selon une approche participative impliquant à la fois les partenaires du Gouvernement et de la société civile impliqués dans la mise en œuvre du projet. Le suivi et le rapportage sur la mise en œuvre des activités se fera sur une base trimestrielle et le rapportage sur les résultats sera sur une base semestriel. Chaque partenaire de mise en œuvre soumettra ses rapports au Coordonnateur du projet qui se chargera de la consolidation et de la mise en cohérence. Les rapports consolidés seront transmis au PBSO à travers le Comité de Pilotage, appuyé par la Cellule d'Appui.

Vu que le projet sera mis en œuvre sur une période de 18 mois, trois rapports consolidés vont être soumis au PBSO et au MPTF-O durant la période de mise en œuvre :

- le rapport semestriel janvier-juin 2015
- le rapport annuel 2015
- le rapport de clôture de projet

Une revue à mi-parcours sera organisée au milieu de la mise en œuvre du projet (approx. mois de Septembre 2015) afin de faire un état de lieu de l'avancement du projet, de présenter les résultats obtenues à lumière des indicateurs identifiés, d'identifier les défis de mise en œuvre ainsi qu'une mise à jour de la gestion des risques en tenant compte de l'évolution de la situation sécuritaire. La revue permettra aussi de faire le point sur le décaissement et de faire des propositions pour une réorientation des interventions si le besoin s'impose.

Un cadre de résultats global pour l'ensemble des projets PBF au Mali sera établi qui permettra de suivre et mesurer les résultats conjoints du financement PBF à travers tous les projets financés. La Cellule d'appui au Comité de Pilotage PBF sera responsable pour la collecte et l'analyse de ces données auxquelles les entités onusiennes de ce projet (ONU Femmes, UNFPA, MINUSMA) contribueront à travers des données spécifiques. Une évaluation indépendante de tous les projets PBF au Mali sera organisée de manière conjointe par le PBSO et sera financé à travers des fonds supplémentaires.

#### **d) Dispositions administratives**

Le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires (MPTF) du PNUD fait office d'Agent administratif (AA) du Fonds pour la consolidation de la paix, et est chargé, à ce titre, de recevoir les contributions des donateurs, d'assurer les transferts de fonds des entités des Nations Unies bénéficiaires, ainsi que de la consolidation des rapports narratifs et financiers et de la présentation de l'ensemble aux donateurs liés au PBSO et au Fonds. En tant qu'Agent administratif, le MPTF transfère les fonds aux entités des Nations Unies bénéficiaires sur la base du Mémoire d'accord signé par chaque entité et par le MPTF.

#### **Fonctions de l'Agent administratif**

Au nom des organisations participantes, et conformément au « Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds » (2008)<sup>17</sup> (Protocole relatif à l'Agent administratif des Fonds d'affectation spéciale pluridonateurs et des Programmes conjoints, et du Fonds du programme des Nations Unies « Unis dans l'action ») – protocole approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) – le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires doit, en tant qu'Agent administratif du Fonds :

- Débourser des fonds à l'intention de chaque entité des Nations Unies bénéficiaire, conformément aux instructions du PBSO. En principe, l'Agent administratif procède à chaque versement dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables après avoir reçu les instructions du PBSO, ainsi que le Formulaire de demande pertinent et le Descriptif de projet signé par tous les participants concernés;
- Consolider les rapports narratifs et les états financiers (annuels et finals), sur la base des demandes soumises à l'Agent administratif par les entités des Nations Unies bénéficiaires, et fournir aux donateurs et au PBSO les rapports d'activité consolidés;
- Procéder, dans le cadre du système du MPTF, à la clôture opérationnelle et financière du projet, une fois celui-ci déclaré officiellement achevé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire concernée (en joignant également le rapport narratif final, l'état financier final certifié et le document spécifiant le remboursement du solde);

Débourser des fonds à l'intention de toute entité des Nations Unies bénéficiaire, afin de couvrir tout coût supplémentaire décidé par le PBSO, conformément au statut et aux règles du Fonds.

#### **Responsabilité, transparence et rapports des entités des Nations Unies bénéficiaires**

Les entités des Nations Unies bénéficiaires doivent assumer intégralement la responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l'Agent administratif. Ces fonds seront gérés par chaque entité conformément à son propre statut, ses propres règles, directives et procédures.

Chacune de ces entités tiendra un « grand livre » faisant état de la réception et de la gestion des fonds qui lui auront été versés par l'Agent administratif sur le budget du Fonds. Ce grand livre, autonome pour chaque entité, sera géré par l'entité en question conformément à ses règles, directives et procédures (y compris les règles régissant les intérêts). Chaque « grand livre » autonome sera soumis exclusivement aux procédures d'audit internes et externes établies dans le cadre du statut, des règles, des directives et procédures applicables à l'entité des Nations Unies concernée.

---

<sup>17</sup> Disponible à l'adresse suivante : <http://www.undg.org/docs/9885/Protocol-on-the-role-of-the-AA,-10.30.2008.doc>

Chaque entité des Nations Unies bénéficiaire fournira à l'Agent administratif et au PBSO (uniquement en ce qui concerne les rapports narratifs, dans ce dernier cas) les éléments suivants :

- Des rapports d'activité semestriels, à soumettre au plus tard le 15 juillet;
- Des rapports d'activité narratifs annuels, à soumettre dans un délai de 3 mois après la fin de l'année civile (31 mars);
- Des états financiers annuels en date du 31 décembre et concernant les fonds versés à l'entité en question par le Fonds, à soumettre dans un délai de 4 mois après la fin de l'année civile (30 avril);
- Des rapports narratifs finals, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 4 mois (30 avril), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question. Le rapport final contiendra un résumé des réalisations et résultats en regard des buts et objectifs du Fonds;
- Des états financiers finals et certifiés, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 6 mois (30 juin), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question;
- Le solde non utilisé à la clôture du projet devra être reversé, et une notification sera envoyée à ce sujet au Bureau du MPTF, dans un délai de 6 mois (30 juin) au cours de l'année suivant l'achèvement des activités.

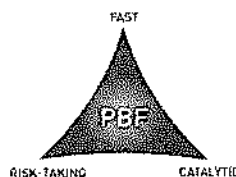
#### **Propriété du matériel, des fournitures et autres biens**

La propriété du matériel, des fournitures et autres biens financés sur le budget du Fonds sera assumée par l'entité des Nations Unies bénéficiaire et responsable des activités. Les questions de transfert de propriété demandé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire seront déterminées conformément aux politiques et procédures de l'entité en question.

#### **Information du public**

Le PBSO et l'Agent administratif veilleront à la publication des opérations du Fonds sur le site Internet de ce dernier (<http://unpbf.org>) et sur le site de l'Agent administratif (<http://mptf.undp.org>).

## Annexe A : Résumé de projet



# FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

## RÉSUMÉ DE PROJET

<b>Numéro et intitulé du projet :</b>	Programme d'amélioration de l'accès des femmes victimes de violences sexuelles et basées sur le genre à la justice et la sécurité dans le processus de consolidation de la paix au Mali	
<b>Entité(s) de l'ONU bénéficiaire(s) :</b>	ONU FEMMES, UNFPA, MINUSMA	
<b>Partenaire(s) d'exécution :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de la Femme, l'Enfant, et la Famille</li> <li>- Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux</li> <li>- Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Intérieure</li> <li>- Ministre de la Réconciliation Nationale</li> <li>- Société Civile GREFFA, AJM, WILDAF, SINISANUMAN, IMC, CAFO, REPSFECO, REFAMP, APDF, URTEL</li> </ul>	
<b>Site :</b>	TOMBOUCTOU, GAO	
<b>Budget approuvé du projet :</b>	USD 998,310	
<b>Durée du projet :</b>	<b>Date de démarrage prévue :</b> 1 Janvier 2015	<b>Date d'achèvement prévue :</b> 30 Juin 2016
<b>Domaine de priorité du Fonds :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Priorité 2 : Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends: (2.1) Réconciliation nationale</li> </ul>	
<b>Résultats du projet :</b>	<p>(1) Le système judiciaire est renforcé pour une lutte efficace contre les violences basées sur le genre liées au conflit et l'accès des victimes à la justice.</p> <p>(2) Les victimes de violences bénéficient d'une assistance holistique et d'un soutien communautaire pour un meilleur accès à la justice et la sécurité</p> <p>(3) Les normes et standards en matière de paix et sécurité sont mis en œuvre dans le processus de paix au Mali pour une meilleure protection des droits des femmes et des victimes de violences liées au conflit et une meilleure cohésion sociale</p>	
<b>Activités principales du projet :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un cadre légal et institutionnel garantissant l'assistance et la protection des droits des victimes est mis en place</li> <li>• Les capacités techniques et opérationnelles des acteurs de la chaîne pénale sont renforcées</li> <li>• Les services de prise en charge sont renforcés pour une assistance holistique des survivantes et leur accès à la justice et sécurité</li> <li>• Des mécanismes communautaires existants sont outillés et structurés pour une prévention plus effective et la lutte contre l'impunité des VBG</li> <li>• Des mécanismes communautaires existants sont outillés et structurés pour une prévention plus effective et la lutte contre l'impunité des VBG</li> </ul> <p>Les acteurs du processus de paix au Mali s'approprient les outils en matière de femmes paix et sécurité et les mettent en pratique, notamment dans les mécanismes de justice transitionnelle et la réforme du secteur de sécurité</p>	

## CADRE DE RESULTATS

Nom du pays : MALI		Dates du projet : janvier 2015 – juin 2016		Théorie de changement pour l'IRF :		Mode de vérification		Année 1		Année 2		Elapes	
Résultats		Produits		Indicateurs		Mode de vérification		Année 1		Année 2		Elapes	
<b>Résultat 1 : Le système judiciaire est renforcé pour une lutte efficace contre les violences liées au conflit et l'accès des victimes à la justice.</b>		<div style="background-color: #cccccc; height: 100px;"></div>		<b>Indicateur de résultat 1 a :</b> % des victimes de VBG ayant porté plaintes qui apprécient positivement les services du système judiciaire  Niveau de référence : N/A Cible: 80%		Sondage de perception  Rapport des services de la police et de la justice en charge de la lutte contre les VBG							
				<b>Indicateur de résultat 1 b :</b> % des cas de violences sexuelles reçues dans les centres de prise en charge de Gao et Tombouctou qui sont poursuivis au niveau de la justice  Niveau de référence : 7 cas sont au tribunal sur plus de 650 cas enregistré soit 1% Cible : 20%		Rapport des centres de prise en charge  Cas de VBG enregistrés au niveau des tribunaux							
<b>Produit 1.1</b> Un cadre légal et institutionnel garantissant l'assistance et la protection des droits des victimes est mis en place		<div style="background-color: #cccccc; height: 100px;"></div>		<b>Indicateur de résultat 1.1.1</b> Existence d'une proposition de loi sur la lutte contre les VBG  Niveau de référence : 0 Cible : législatif ; 1		- Journal Officiel ou autre moyen de publication Proposition ou projet de loi / règlement							
				<b>Indicateur de résultat 1.1.2</b> Existence d'organigrammes validés au sein de la justice et de		Organigrammes de la police et du secteur de la							

<p><b>Résultat 2 :</b>  <b>Les victimes de violences bénéficient d'une assistance holistique et d'un soutien communautaire pour un meilleur accès à la justice et sécurité</b></p>	<p><b>Produit 1.2 :</b>  <b>Les capacités techniques et opérationnelles des acteurs de la chaîne pénale sont renforcées</b></p>	<p>la police, intégrant les structures de lutte contre les VBG du niveau central jusqu'au niveau décentralisé</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 2</p> <p><b>Indicateur de résultat 1.2.1</b>  % de tribunaux à Gao et Tombouctou ayant au moins un magistrat formé sur le traitement des cas de VBG</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 80%</p> <p><b>Indicateur de résultat 1.2.2</b>  % de stations de police ayant des unités d'appui familial opérationnelles</p> <p>Niveau de référence : 0% Cible : 80%</p> <p><b>Indicateur de résultat 1.2.3 :</b>  % des survivantes de VBG référées aux centres de prise en charge par les para-juristes</p> <p>Niveau de référence : 0% Cible : 30%</p> <p><b>Indicateur de résultat 2 a :</b>  % des cas de victimes de VBG reçus dans les centres de prise en charge ayant bénéficié de services (désagrégé par service)</p> <p>Niveau de référence : A être déterminé Cible : 50%</p> <p><b>Indicateur de résultat 2 b :</b></p>	<p>Justice</p> <p>Rapport des formations Mini-enquête sur le personnel basé dans les tribunaux de GAO et Tombouctou</p> <p>Visites de terrain Rapports de la police</p> <p>Rapport des centres de prise en charge des cas de VBG</p> <p>Rapport des centres de prise en charge</p>						
<p>Mini-sondage dans</p>									



<p><b>Produit 2.1</b> Les services de prise en charge sont renforcés pour une assistance holistique des survivantes et leur accès à la justice et sécurité</p>	<p>% des victimes de VBG reçues dans les centres de prise en charge qui affirment bénéficier d'un soutien familial et communautaire</p> <p>Niveau de référence : à être déterminé Cible : 50%</p> <p><b>Indicateur de résultat 2.1.1</b> % des centres de prise en charge de GAO et Tombouctou disposant de services d'assistance légale</p> <p>Niveau de référence : à être déterminé Cible : 100%</p> <p><b>Indicateur de résultat 2.1.2 :</b> % de victimes de VBG reçues dans les centres de prise en charge ayant bénéficié d'une assistance légale et psychologue</p> <p>Niveau de référence : A être déterminé Cible : 70%</p>	<p>les centres de prise en charge</p>	
	<p><b>Produit 2.2</b> Des mécanismes communautaires existants sont outillés et structurés pour une prévention plus effective et la lutte contre l'impunité des VBG</p>	<p><b>Indicateur de résultat 2.2.1 :</b> % de communes d'intervention ou au moins un leader religieux et/ou traditionnel a pris part dans la lutte contre les VBG ou s'est prononcé publiquement contre les VBGs.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 30%</p> <p><b>Indicateur de résultat 2.2.2 :</b> Nombre de cas de paix ayant des femmes formées pour accompagner les victimes de</p>	<p>Visite aux centres</p> <p>Rapports périodiques des centres</p> <p>Rapports périodiques des centres</p> <p>Mini-enquête</p>

		<p>VBG au niveau communautaire</p> <p>Niveau de référence : à être déterminé Cible : 5</p> <p><b>Indicateur de résultat 2.2.3</b> % de la population de la zone du projet, informée sur l'existence de services de prise en charge et procédures d'y accéder</p> <p>Niveau de référence : à être déterminé Cible : 50%</p>	
<p><b>Résultat 3 :</b> <b>Les normes et standards en matière de paix et sécurité sont appliqués dans le processus de paix au Mali pour une meilleure protection des droits des femmes et des victimes des violences liées au conflit</b></p>		<p><b>Indicateur de résultat 3 a :</b> Niveau de mise en œuvre du PAN sur la Rés 1325</p> <p>Niveau de référence : Très faible Cible : Satisfaisant (avec une mise en œuvre de 60% des actions prévues dans le plan d'action pour la première année de 2015)</p> <p><b>Indicateur de résultat 3 b :</b> Nombre de mécanismes prévus par l'accord de paix intégrant la dimension genre</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 3 (CVJR, SSR, décentralisation)</p>	<p>Mini-sondage</p> <p>Plan d'action annuel et rapport annuel sur la mise en œuvre PAN sur la Rés 1325</p> <p>Documents constitutifs des mécanismes</p>
	<p><b>Produit 3.1 Les outils et instruments de référence en matières de femmes paix et sécurité sont diffusés à grande échelle et les mécanismes de suivi</b></p>	<p><b>Indicateur de résultat 3.1.1 :</b> Nombre d'initiatives menées par des acteurs clés du processus de paix (CVJR, SSR, décentralisation) après avoir été formés sur la Rés 1325</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 10</p>	<p>Mini-sondage</p>

	<p>de leur mise en œuvre sont opérationnels</p>	<p><b>Indicateur de résultat 3.1.2 :</b> Nombre d'actions entreprises par les femmes dans le cadre de leur participation et prise en compte de leurs priorités dans les processus de paix</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 10</p>	<p>Consultation des rapports de ces activités</p>				
	<p><b>Produit 3.2</b> Les acteurs du processus de paix au Mali s'approprient les outils en matière de femmes paix et sécurité et les mettent en pratique, notamment dans les mécanismes de justice transitionnelle et la réforme du secteur de sécurité</p>	<p><b>Indicateur de résultat 1 c</b> % des cas de violences sexuelles liées au conflit reçues dans les centres de prise en charge qui sont traités par la commission sur la justice transitionnelle</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 40%</p> <p><b>Indicateur de résultat 3.2.2 :</b> Nombre de femmes qui ont été formées/sensibilisées pour participer dans les structures de pilotages SSR/DDR au niveau central</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 15</p> <p><b>Indicateur de résultat 3.2.3 :</b> Niveau de prise en compte de la dimension genre/ VBG dans les documents de cadrage de la RSS/DDR</p> <p>Niveau de référence : inexistant Cible : Au moins trois dispositions spécifiques sur le genre y compris des données sexospécifique</p>	<p>Mini-sondage Nombre de dossier en rapport avec les VBG traités par la commission Composition des commissions</p> <p>Liste de participation des formations</p> <p>Documents de base sur la conduite de la RSS Programme DDR</p>				



## CONTACTS DES PERSONNES DE TROIS PERSONNES DE REFERENCE PROFESSIONNEL

1. Madame DOLLO Oumou DIOMBELE, Présidente de l'ONG Consortium Six « GRAPES » :20-29-42-78/66 51 96 97 ; [diombele@yahoo.fr](mailto:diombele@yahoo.fr)
2. Yacouba Fomba, Associé Administratif au Bureau ONU Femmes Mali : 69 59 65 32, [yacouba.fomba@unwomen.org](mailto:yacouba.fomba@unwomen.org)
3. Zan Fomba, Chargé de programme Gouvernance, élection et Médiation au bureau ONU Femmes Mali : 79 07 64 54, [zan.fomba@unwomen.org](mailto:zan.fomba@unwomen.org)